



GARANTIE

Produits : NAPA Bodypro

Date d'émission: Octobre 9, 2018

Les produits NAPA Bodypro fabriqués et vendus pour utilisation commerciale ou industrielle, sont garantis comme étant exempt de tout défaut de matériau ou de fabrication pendant la durée de vie normale du produit

Les obligations de Bodypro en vertu de la présente garantie se limitent au remplacement du produit qui s'avère défectueux. Tous les retours de produits défectueux doivent être retournés au centre de distributions NAPA le plus près.

1. La garantie fournie dans les présentes ne couvre pas les frais de main-d'oeuvre ou autres frais occasionnés par le remplacement du produit.
2. Toute réclamation au titre de la garantie fournie dans les présentes doit être faite dans les trente (30) jours à compter de la date à laquelle le défaut a été découvert. Le défaut de signaler à Bodypro un défaut garanti dans les trente (30) jours suivant sa découverte annule les obligations de Bodypro aux termes des présentes.
3. La garantie fournie ci-après sera nulle et sans effet dans les cas suivants: (a) le produit a été soumis à une utilisation abusive, par négligence ou par accident; (b) des modifications sont apportées au produit; (c) le produit n'est pas manipulé conformément aux instructions

Veillez prendre note que les polisseuses ne peuvent être retournées sans l'autorisation écrite du siège social de Bodypro ou de votre représentant Bodypro

De plus, ces outils sont généralement réparables et les réparations peuvent être effectuées dans un délai raisonnable. En cas de défectuosité, veuillez nous aviser dans le plus bref délai. Un numéro d'autorisation de retour vous sera alors remis.

Les polisseuses sont pour un usage de finition automobile exclusivement. Tout usage abusif (ex : polissage des métaux) entraîne l'annulation de la garantie.

À noter que les polisseuses sont garanties trois (3) mois suivant la date d'achat et que cette garantie s'applique uniquement à un usage normal de l'appareil.